



Révocation de l'allégeance de Daech

Muhammad Saif al-Alam Shah ibn Sudiman

Chercheur au Centre International pour les Recherches sur la Violence et le Terrorisme (RSIS), Singapour

Le serment d'allégeance aux groupes terroristes est un gage de loyauté envers ces organisations et leurs dirigeants. C'est l'expression volontaire de la part des membres de ces groupes de leur entière disposition à obéir aux ordres émis par leurs dirigeants. D'où l'allégeance d'Abou Musab al-Zarqawi à Oussama ben Laden fin 2004, ce qui a suscité la colère de certains de ses partisans lorsqu'il a présenté les gages d'obéissance et de loyauté à Ben Laden. En 2012, le groupe terroriste somalien des Chabab a promis allégeance à Al-Qaida. À Singapour, Ibrahim Maaden a prêté allégeance à l'Indonésien Abu Bakr Baachir, l'un des fondateurs du groupe terroriste islamique en Asie du Sud-Est, lié Al-Qaïda.

Pour ce qui est de Daech (EI), Abu Muhammad al-Adnani, porte-parole officiel de l'organisation, a souligné l'importance de s'assurer de l'allégeance de tout groupe éloigné avant qu'il ne soit officiellement reconnu comme un État ou une province affiliée à l'EI. Pour que cet engagement demeure effectif, le choix d'un successeur à Abu Bakr Al-Baghdadi ne devait pas tarder après sa mort. L'organisation a donc vite fait de choisir Amir Muhammad Abd al-Rahman al-Mawla al-Salabi, issu de la minorité turkmène en Irak, pour succéder à al-Baghdadi, afin de garantir que les membres de l'EI respectent leur engagement d'obéissance et de loyauté au groupe.

Daech a perverti le serment d'allégeance, et cet article se charge de démontrer que tous ceux qui ont prêté allégeance à Daech ne sont pas tenus d'obéir au groupe et de respecter ses ordres pour commettre des atrocités contraires aux enseignements de l'islam et à ses valeurs de tolérance! L'article traite des différents groupes affiliés à Daech et examine l'avis juridique islamique concernant d'allégeance, et comment est-il possible pour les partisans de l'EI d'abroger leur allégeance au mouvement.

Serment d'allégeance et partisans

L'impact du serment d'allégeance se traduit dans les différents types et positions des groupes et de leurs membres sous la tutelle de Daech, se trouvant dans les prisons et dans les camps de déplacés installés depuis la chute de l'EI en Irak et au Levant au début de 2019.

De manière générale, trois groupes vivent au sein de ces communautés:

Le premier groupe: Les partisans extrémistes de Daech, qui sont toujours loyaux à leur serment. Ceux-ci ont accepté à contrecœur la défaite de l'organisation, mais ils ont poursuivi leur lutte en diffusant et en promouvant les enseignements du mouvement. Cela apparaît dans les positions des femmes de l'EI et de leurs enfants étrangers, qui affichent un comportement violent envers leurs homologues syriens ou irakiens, les qualifiant d'infidèles, comme ils le prétendent conformément à leur entendement erroné, n'hésitant pas à leur lancer des pierres, les insulter et les menacer. Certains ont eu recours à des boîtes de nourriture à arêtes vives pour couper leurs tentes et les terroriser. Les rapports sur le terrain indiquent également que certaines femmes ont rejoint la brigade Khansaa et ont accompli les tâches de recrues et d'agents de propagande pour l'organisation.

Le deuxième groupe: Est celui d'anciens partisans de Daech, qui ont réalisé que l'organisation a échoué à établir le prétendu (*Califat Islamique*). Cette prise de conscience résulte des atrocités, cruauté, injustice et corruption qu'ils ont vues lors de l'établissement dudit (*Califat*). Ils se sont plus d'empressés d'abandonner le groupe et de s'en éloigner. Cependant, le serment d'allégeance que certains d'entre eux ont prêté dans le passé était un obstacle qui les empêchait d'aller de l'avant. Ils ont été induits en erreur par les interprétations erronées et la compréhension perverse du *Hadith* du Prophète, prière et paix d'Allah sur lui: "*Celui qui quitte la communauté d'un pouce, il aura abjuré son engagement envers l'islam jusqu'à ce qu'il s'en abstienne, et celui qui meurt sans avoir d'allégeance envers l'imam de la communauté, mourra en renégat*".

Le serment d'allégeance à Daech est un piège psychologique tendu à toute personne qui quitte le groupe ou viole les ordres de ses dirigeants. Selon cette vision, il aura commis un grand péché et mérité la colère de Dieu. Il peut être qualifié de traître et

être exposé à maints risques. Ainsi, toutes ces raisons réunies l'empêchent de rompre son allégeance et de s'en défaire.

Quant au *dernier groupe*: Ce sont ceux qui se sont trouvés sous le règne de Daech, et beaucoup d'entre eux ont trouvé que rejoindre l'EI était le seul moyen d'avoir la vie sauve. Les enquêtes ont montré que Daech a contraint de nombreux civils à rejoindre le groupe de force.

Pouvoir de la Charia

Au temps du Messenger d'Allah, Mohammed, la paix et bénédictions sur lui, les gens ont connu trois allégeances: La 1^e allégeance d'Al-Aqaba, la seconde allégeance d'Al-Aqaba et l'Allégeance d'Al-Radhwan. Les récits historiques confirment l'entière disposition des musulmans de prêter allégeance au chef qui cherche à servir son peuple. Les trois allégeances visaient à propager le monothéisme et le bien et à prévenir le mensonge et le mal, et étaient conformes au principe juridique islamique.

Il existe deux types de serment d'allégeance, le premier: Le serment d'*allégeance absolu*, qui est le serment d'allégeance confirmé et irréversible, tel que celui prêté par les premiers musulmans au sceau des Messagers Mohammed, paix et bénédictions sur lui. La religion islamique a indiqué qu'Allah, Le Tout-Puissant, a choisi ses prophètes et ses messagers parmi l'élite de sa création et les a dotés de grands attributs, de sorte que le prophète soit notamment: Digne de confiance, connu pour son honnêteté et sa sincérité, sage et sain d'esprit, et à l'abri de l'erreur dans la transmission de la *Charia*. Ces qualités montrent clairement la validité des enseignements propagés par les messagers divins.

L'autre type d'allégeance est *l'allégeance conditionnelle* qui est un engagement irrévocable et réversible, fait par les musulmans à un individu faillible, contrairement au prophète et messenger, béni soit-il. Le principe considéré dans cette affaire est le *Hadith* du Prophète, prière et paix d'Allah sur lui qui dit: "*Point d'obéissance à aucune créature en désobéissance au Créateur.*" Dans ce cas, toute personne cesse de faire acte d'obéissance et de loyauté au dirigeant lorsqu'il s'avère que ses ordres sont explicitement incompatibles avec les principes de la loi islamique authentique.

Aller de l'avant

Il faudrait redoubler d'efforts pour présenter le sens exact du serment d'allégeance selon la juridiction, de l'explicitier sans ambiguïté et d'en informer les musulmans en général. Cela pourrait être la première étape pour libérer les adeptes de l'EI du piège psychologique dans lequel ils sont empêtrés. Mieux encore, ces partisans devraient être également absolument convaincus que l'allégeance prêtée aux dirigeants de Daech ou à toute personne qui viole les enseignements de l'islam est une allégeance invalide contraire à l'islam. Une fois convaincus de cette vérité évidente, ils seront à même d'abroger leur serment d'allégeance, de sorte que leur loyauté soit pour Allah, son messager et la vérité et à rien d'autre que la vérité.